



**INTERVENANTS DES DOMAINES
« PSYCHOLOGIQUE / MENTAL
ET COACHING »**



MISSIONS - FONCTIONS

PSYCHIATRE

Il prend surtout soin des personnes **souffrant de troubles psychiques graves** (dépressions graves, psychoses, manico-dépression)

PSYCHOTHÉRAPEUTE

Il est habilité à **traiter des personnes souffrant de troubles psychiques ou somatiques**

Son travail consiste à aider ses patients à libérer des **traumatismes** du passé, **comprendre** son état dans le but d'atteindre un bien-être intérieur

PSYCHOLOGUE

Il reçoit des personnes **souffrant de problèmes d'ordre psychologique** de tout genre :

- soit d'ordre personnel, tels dépression, troubles de la personnalité
- d'ordre relationnel comme des problèmes de couple, de relations parent-enfant, relations de travail etc.

COACH

Le coaching s'appuie sur une **approche globale de l'individu** et vise à l'**autonomie** de la personne.

Le coaching est l'accompagnement d'un individu ou d'un groupe d'individus vers l'**atteinte d'un objectif** ou la résolution d'une problématique.

Le coaching permet au coaché **d'utiliser ses propres ressources pour laisser émerger ses réponses** aux questions qu'il se pose.

PRÉPARATEUR MENTAL

Le préparateur mental travaille dans l'optique de la **préparation à la performance**

La préparation mentale vise l'**apprentissage de techniques**, stratégies, savoir-faire et savoir-être destinés à favoriser chez l'athlète une meilleure connaissance et/ou maîtrise de ses habiletés mentales

DIPLÔMES FORMATION

PSYCHIATRE

Diplôme d'état
La profession est réglementée
Docteur en médecine
Spécialisé dans les troubles psychiatriques (3 ans)
Formation en psychologie, biochimie, somatique...

PSYCHOTHÉRAPEUTE

Diplôme d'état, universitaire ou privé
La profession est réglementée
Titre protégé depuis la loi de 2004 avec décret en 2010 puis 2012 (amendement Accoyer)
L'inscription sur le registre des psychothérapeutes est subordonnée à validation. Liste des ayants-droits :

- **Psychiatre** ;
- **Médecin non psychiatre** ayant suivi **200h de formation** en psychopathologie et psychothérapie et ayant validé 2 mois de stage dans un établissement sanitaire, médico-social ou social ;
- Psychanalyste enregistré dans un annuaire d'association de psychanalystes ;
- Psychologue clinicien ;
- Psychologue ayant effectué 2 mois de stage ou 500h dans un établissement sanitaire, social ou médico-social ;
- Master en psychologie ou en psychanalyse ayant suivi 400h de formation en processus psychiques, en pathologies psychiatriques, en psychopathologie, en psychothérapie et valider 5 mois de stage dans un établissement sanitaire, social ou médico-social.

PSYCHOLOGUE

Diplôme d'état
La profession est réglementée
Il est délivré aux **titulaires d'un Master 2 de psychologie** ayant validé un parcours complet de psychologie, diplôme reconnu par l'Etat depuis 1985 :

- licence + maîtrise + DESS
- DEA assorti d'un stage (diplôme de 3^e cycle) en psychologie clinique (et généralement pathologique)
- **code de déontologie**

COACH

Diplôme universitaire ou organismes de formation publics ou privés
La profession est actuellement non réglementée
Les contenus, durées de formation et les modalités de formation sont spécifiques à chaque organisme de formation
Le coach peut soit appartenir à une communauté de pratique et être sous l'égide d'une charte déontologique qui définit l'exercice de sa pratique (SF Coach, label Accompagnateur Professionnel de la Performance de l'INSEP, ISF, EMCC, Réseau des coachs interne des Ministères Sociaux...) soit fixer lui même **ses règles et son éthique d'intervention** :

- **code de déontologie** ;
- pratique de la **supervision** ;
- **contrat** (fixant les modalités... autonomie de l'athlète, confidentialité des propos tenus...)

PRÉPARATEUR MENTAL

Diplôme universitaire ou privé
La profession est non réglementée
Les contenus, les durées et les certifications sont variables
Le diplôme n'étant pas « encadré » par des textes officiels, c'est **le préparateur mental qui fixe lui-même ses règles et son éthique** d'intervention :

- **code de déontologie** ;
- pratique de la **supervision** ;
- **contrat** (fixant les modalités... autonomie de l'athlète, confidentialité des propos tenus...)

COMMENT EXERCE T-IL ?

PSYCHIATRE

Diagnostique

- Propose un traitement / une hospitalisation
- Remboursé par la sécurité sociale

PSYCHOTHÉRAPEUTE

Utilise différents référentiels :

- Analytique / psychanalyse
- Systémique / thérapie familiale
- cognitivo-comportementaliste et celle du mouvement humaniste

PSYCHOLOGUE

Evaluation psychologique :

- Structure de personnalité + évaluation cognitive
- Entretien clinique : diagnostic et soutien

Non remboursé

COACH

Le coach a un rôle de **facilitateur** ; il est un spécialiste de **l'écoute et du questionnement**

Sa posture de départ est une acceptation inconditionnelle du coaché, dans le respect de l'intégrité de la personne.

Non remboursé

PRÉPARATEUR MENTAL

La préparation mentale vise **l'apprentissage de techniques**, stratégies, savoir-faire et savoir-être destinés à favoriser chez l'athlète une meilleure connaissance et/ou maîtrise de ses habiletés mentales

Non remboursé